

La Voix de l'ANR

Le magazine des Retraités de **La Poste**, de **France Télécom** et de leurs **Filiales**



Défense

Parité
homme/femme

Actualité

Des jeunes seniors
heureux ?

Santé

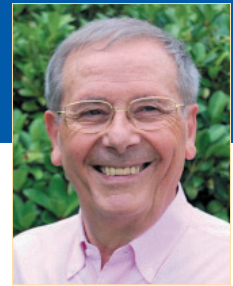
Les vertus
de la propolis

Entreprises

L'actualité de
France-Télécom



Editorial



Contacts ?

En juin 2007, en clôture de notre assemblée générale de Pralognan-la-Vanoise, j'annonçais notre volonté, dans le cadre de la défense des retraités, de rester vigilants sur tout ce qui concernait ce secteur et qu'il nous appartiendrait de faire connaître, aussi bien aux organisations syndicales qu'aux élus, notre position concernant la défense de nos droits.

Dans cette démarche, nous devons nous rapprocher de tous ceux qui s'engagent dans le même combat que le nôtre, à savoir nos partenaires du Pôle des Retraités de la Fonction Publique mais aussi les organisations syndicales, que nous avons eu trop tendance à négliger.

C'est pourquoi, très rapidement, nous prenions contact avec elles sans exception, afin de présenter notre association mais aussi d'échanger nos avis sur les sujets qui

nous concernaient. Toutes, sauf une, nous ont répondu en nous proposant une rencontre, rencontre qui a eu lieu dans les semaines qui ont suivi.

Depuis ces rencontres, que nous avons entreprises dans un esprit constructif de défense commune de nos intérêts, aucune relation n'a été établie.

Cette année, le 3 janvier, inquiets des répercussions sur le devenir des cotisations à la Mutuelle Générale pour les retraités, dans le cadre de la mise en place d'un contrat de groupe à La Poste faisant suite à son changement de statut, nous avons souhaité recueillir leurs propositions.

En effet, sachant que les organisations syndicales sont des acteurs essentiels dans les discussions avec La Poste, cette demande de rencontre était évidente afin de connaître, entre autres, les solutions qu'elles suggéraient pour le

maintien de la solidarité intergénérationnelle.

Seule, une organisation nous a, très rapidement, proposé une rencontre. Par contre, pas un signe de la part des autres : le mutisme le plus total.

Face à cela, on peut se poser la question de savoir si l'ANR ne dérange pas parce qu'elle s'investit dans un domaine qui n'était pas traditionnellement le sien jusqu'alors.

Il n'est pas dans nos intentions de nous substituer aux organisations professionnelles, mais de soutenir leurs actions à chaque fois qu'elles vont dans le sens de notre démarche, sans pour autant négliger ce qui constitue notre originalité dans la défense des intérêts de nos adhérents.

Louis Souchu
Président national

La Voix de l'ANR

Abonnements

Avril 2011 • 84^e année

prix de l'abonnement annuel 18 €
(4 numéros) • Magazine trimestriel
de l'ANR (Association nationale
des retraités de La Poste, de France
Télécom et de leurs filiales,
fondée en 1927 par Firmin VIDAL)

Rédaction

Directeur de la publication :

Louis SOUCHU

Responsable d'édition :

Claude BONTRONT

Comité de rédaction :

Gérard BOURACHOT - Pierre TAVAN
Christiane BOURDIN - André BOUVERESSE
René CARMENTRAN - Louis COURGEY
Alain LE CORRE - Jean-René THIBAUD
Jean-Michel SAGNIER

Fabrication

Editeur : ANR Siège National

13, rue des Immeubles Industriels,
75011 Paris

Conception - impression :

ARMICOM

104, avenue Albert 1^{er}
Immeuble les Passerelles
92500 Rueil-Malmaison

Administration

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2011

Commission paritaire n°0714G81872

ISSN 1636-6530

Tirage 90 000 exemplaires

ANR Siège National :

13, rue des Immeubles Industriels,
75011 Paris

Tél. : 01 43 79 37 18

Fax : 01 43 79 86 84

Site internet : <http://www.ansiege.fr>

Courriel : ansiege@orange.fr

Amicale Vie : 01 43 79 21 28



Pour des retraités citoyens à part entière et non entièrement à part

Depuis la loi de 2003 sur la réforme des retraites, la revalorisation des pensions s'effectue chaque année sur la base de l'indice des prix de l'INSEE de l'année précédente ainsi qu'à partir de l'indice prévisionnel de l'année concernée.

Cependant, comme le reconnaît l'INSEE lui-même, l'indice des prix n'est ni un indice du coût de la vie ni un indice de pouvoir d'achat. Il mesure simplement l'évolution du niveau moyen des prix des biens et services consommés par les ménages, pondéré par leur part dans la consommation moyenne.

Sachant que :

- la structure de consommation ainsi que la part des revenus consacrée à la consommation varient considérablement selon l'âge mais surtout selon le niveau des revenus ;
- certains produits et services, à savoir : loyers, énergie, fruits et légumes, protection sociale, assurances, ont augmenté bien plus que l'inflation calculée ;
- ces postes représentent l'essentiel des dépenses que l'on peut qualifier de dépenses contraintes ;
- la grande majorité des retraités est directement impactée par le poids croissant des dépenses contraintes. La pension moyenne étant de 1 122 € par mois (825 € pour les femmes) ;
- l'indice INSEE ne prend pas en compte un certain nombre de "dépenses" qui pèsent sur le revenu disponible : l'achat du logement, les dépenses de gros entretien dans les logements, les intérêts des crédits, les impôts directs, les cotisations sociales, les services hospitaliers privés dont les dépassements d'honoraires.

Les fiches techniques, que nous avons élaborées conjointement pour les parlementaires, prouvent que la stricte application de l'évolution en moyenne de l'indice INSEE pour la revalorisation annuelle des pensions ne peut conduire qu'à un appauvrissement net et important des retraités.

Par ailleurs, le système actuel de revalorisation des pensions est complètement déconnecté de l'augmentation globale de la richesse nationale produite, l'écart relatif de pouvoir d'achat des actifs et des retraités s'accroissant d'année en année.

C'est pourquoi, afin que les retraités puissent continuer à être des citoyens à part entière, nous demandons que le calcul de la revalorisation des pensions intègre l'évolution des dépenses contraintes ainsi que celle des salaires.

Le Pôle des Retraités

Adhérents de l'ANR :

un espace d'information est créé pour vous

Les modalités d'accès à partir de l'adresse www.ansiege.fr sont indiquées en page 44 du magazine n° 455. S'agissant du mot de passe, il convient de lire 2011 et non 20011 comme indiqué.

En cas de difficultés ou pour vous renseigner, rapprochez-vous de votre Groupe départemental.

Son adresse est indiquée dans les dernières pages de ce magazine ou en rubrique "Contacts groupes" sur la page d'accueil du site de l'ANR.

Sommaire



06	D éfense	Jusqu'où aller dans les revendications ? 06
		Pouvoir d'achat : des prouesses mathématiques 07
		Parité homme/femme 08
10	A ctualité	Une nouvelle façon de régler ses petits achats 10
		Des jeunes seniors heureux ? 11
12	A ction sociale et solidarité	Comment aménager son logement pour ses vieux jours ? 12
		La France compte 2 800 logements-foyers hébergeant 145 000 personnes 13
14	F iscalité & juridique	Comment réaliser une donation au dernier vivant..... 14
		Exonération de la CSG sur les retraites 14
		Financer ses travaux d'économies d'énergie ou de rénovation 15
16	C ulture	Francis Blanche 16
		Robert Surcouf 17
		Livres 18
		Culture générale..... 19-20-21
		Jeux 22
		Humour 23

24	S anté	Mettez des féculents dans votre assiette 24
		Soins et prothèses dentaires 29
		Réflexion sur les "injonctions au bien vieillir" 30
		L'écorce de saule 30
		Les antioxydants 31
		Hypertendus, dormez-vous bien ? .. 32
		3 options-clés pour reprogrammer notre sommeil 33
		Les vertus de la propolis 34
		Vieillessement 35
25	A micale-Vie 25	
37	E ntreprises	L'actualité de France-Télécom 37
		Comment éviter les virus informatiques ? 38
		Circulation de courriers électroniques frauduleux 39
		CCUES France-Télécom SA - Orange.... 40
		La lettre recommandée par courrier électronique 41
42	V ivre - Info	Centenaires 42
		Régions 43
		Petites annonces..... 46
		Noces 47
		Adresses des Groupes..... 48
		Bulletin d'abonnement 49
	N os deuils (encart)	